

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 37
 Votes exprimés : 37
POUR : 37
CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 6 septembre 2022
Date d'affichage :
 6 septembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
 des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACHEPEY – Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD, absente excusée (pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE, absente excusée (pouvoir à Daniel SIMONNET) - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN -

Absents excusés : Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Stéphane BARDOUX – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA – Michel GCHWEINDER - Catherine VERNEAU – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Michel CODRAN -

Absents : Pierre-Yves ROY - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Bruno CHARMET -

Objet de la délibération
REGIME INDEMNITAIRE
MODIFICATION

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) des agents a été mis en place par délibération du 5 Décembre 2016.

Afin de valoriser les compétences et les responsabilités de certains adjoints techniques, il est proposé au Conseil Communautaire de modifier cette délibération, notamment le groupe de fonction C1 comme suit :

GROUPE DE FONCTION	FONCTIONS/EMPLOIS	CRITERE 1	CRITERE 2	CRITERE 3
		ENCADREMENT COORDINATION	TECHNICITE EXPERTISE	SUJETIONS PARTICULIERES EXPOSITION
C1	Gestionnaire de service, responsable de secteur, responsable adjoint de secteur, responsable de site	Poste de responsabilité administrative ou technique	Connaissances particulières liées au domaine d'activité	Responsabilité pour la sécurité des enfants, contraintes particulières de service

I.F.S.E. (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'Expertise)

GROUPE DE FONCTION	FONCTIONS CONCERNEES	Montants annuels maximum de la collectivité	Plafonds annuels réglementaires de référence
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX			
C1	Responsable de site	1 930 €	11 340 €

C.I.A. (Complément Indemnitaire Annuel)

GROUPE DE FONCTION	FONCTIONS CONCERNEES	Montants annuels maximum de la collectivité	Plafonds annuels réglementaires de référence
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX			
C1	Responsable de site	100 €	1 260 €

REÇU EN PREFECTURE

le 15/09/2022

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE de modifier la délibération n° 2016-094 du 5 Décembre 1996 relative au R.I.F.S.E.E.P. comme proposé ci-dessus.

DIT que cette modification interviendra au 12 septembre 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Bruno CHARMET



Le Président,
Xavier COURTOIS



Publié le 16/09/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/09/2022

Application agréée E-legalite.com